GROUPE IRD
S.A. au capital de 44 274 913,25 €
40, rue Eugène Jacquet — 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
456 504 877 RCS LILLE METROPOLE
Euronext - Compartiment C
Code Isin FR 0000124232

Communiqué

AGO du 21 juin 2022 — Résultat des votes par résolution

Conformément aux dispositions de l'article L 233-8 du code de commerce, il est précisé que, lors de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 21 juin 2022 sous la Présidence de M. Jean-Pierre LETARTRE, à la Cité des Echanges, 40 rue Eugène Jacquet à Marcq-en-Barœul (59700), le nombre total des droits de vote existants était de 2 903 273 actions. Il est précisé que 8 503 actions étaient autos détenues par la société dans le cadre d'un contrat de liquidité et étaient privées de droit de vote. En conséquence, le nombre d'actions ayant droit de vote s'établissait à 2 894 770 actions.
De la feuille de présence certifiée par le bureau, il résulte que :
10 actionnaires étaient présents, possédant 2 185 198 actions
0 actionnaire était représenté,
1 actionnaire possédant 372 700 actions, avait donné pouvoir au Président,
2 actionnaires, possédant 241 936 actions, avaient voté par correspondance,
Ensemble, 13 actionnaires réunissant 2 799 834 actions (96,72 % des actions ayant droit de vote).
Au cours de cette assemblée, dont le bureau était composé du Président du Conseil d'administration, Jean-Pierre LETARTRE, de 2 scrutateurs (GPI-CITE DES ENTREPRISES – M. JP GUILLON et ALLIANCE EMPLOI – M. P DESCAMPS) ainsi que de la secrétaire (Maxence GAILLIARD – Responsable juridique), ont été présentés les rapports du Conseil d'administration, les rapports des Commissaires aux comptes et l'ensemble des documents d'information des actionnaires.
L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés clos au 31 décembre 2021 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 2 693 834,91 € et un bénéfice net consolidé de 20 298 K€ (dont 15 547 K€ de résultat des propriétaires de la société).
L'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires ont été adoptées. L'assemblée a notamment adopté la résolution d'affectation du résultat et consécutivement la distribution de 3 019 403,92 €, soit 1,04 € par action, au titre du résultat de l'exercice 2021.
La cooptation de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS-DE-France, représentée par Monsieur Laurent ROUBIN, en tant qu'administrateur a été agréée.
Le Cabinet GRANT THORTHON est nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du Cabinet AEQUITAS.
Le résultat des votes par résolution est annexé au présent communiqué.
Thierry DUJARDIN Directeur Général